

Règlement du jeu-concours « Grand Pavois 2023 »

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société SERNAS, dont le siège social est 10, rue du Breil, 35051 Rennes Cedex 9, organise du 28/08/2023 au 10 septembre 2023, un jeu intitulé « Jeu-concours Grand Pavois 2023 ». Il est accessible sur le site internet : <https://jeux-evenements.Voiles et Voiliers.fr/grand-pavois-2023>

ARTICLE 2 - QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne résidant en France Métropolitaine : les personnes mineures jouant sous le contrôle de leurs parents ou responsable légal. Sont exclus les membres du personnel Voiles et Voiliers et Voiles et Voiliers, en activité ou retraités, leurs conjoint, parents ou alliés vivant sous le même toit qu'eux, ainsi que les dépositaires, diffuseurs, porteurs et correspondants des journaux Voiles et Voiliers et « Dimanche Voiles et Voiliers ».

ARTICLE 3 - COMMENT PARTICIPER ?

Le jeu se déroule du 28 août au 10 septembre 2023 à l'adresse suivante : <https://jeux-evenements.Voiles et Voiliers.fr/grand-pavois-2023>

Pour participer au tirage au sort les joueurs doivent :

- déposer leurs coordonnées en remplissant le formulaire lors de leur première connexion sur <https://jeux-evenements.Voiles et Voiliers.fr/grand-pavois-2023> et cliquer sur le bouton « je valide ».

Un tirage au sort sera effectué dans les 5 jours suivant la date de fin du jeu. Les personnes sélectionnées recevront directement leurs invitations par mail. En cas de saisie erronée ou incomplète de ses coordonnées par le gagnant, le lot ne sera pas attribué. Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue. La participation au jeu est limitée à une seule personne par foyer (un nom – une adresse mail – une adresse postale).

En cas d'incident technique empêchant les participants de jouer ou altérant les informations transmises par les participants, et cela pour quelle que raison que ce soit, la société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du préjudice qui en découlerait pour les participants. La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par les participants aux règles sus mentionnées.

ARTICLE 4 – DOTATION

Les gagnants remporteront le lot suivant :

LOT 1 : 2 invitations au salon nautique du Grand Pavois

Plus de détails :

Ayant lieu du 20 au 25 septembre, le salon nautique du Grand Pavois situé à La Rochelle est un événement dans la région. Voiles et Voiliers vous offre la possibilité de découvrir ou redécouvrir, ce salon nautique.

ARTICLE 5 - IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Les gagnants autorisent par avance l'organisateur à les photographier, à publier leur nom, prénom et photographie dans les journaux qu'il édite et à les utiliser dans toutes les manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. Ils autorisent également l'organisateur à mettre en ligne sur les sites édités par lui les photographies les représentant, à indiquer leur nom et prénom sur ces sites.

Sous réserve de leur consentement exprès, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'organisateur afin de les informer régulièrement sur les produits et services proposés par la société organisatrice.

Les informations sur les joueurs recueillies par l'organisateur à l'occasion du jeu ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

La participation au jeu-concours « Grand Pavois 2023 » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la mauvaise utilisation ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, ou de non réception des documents, liée à un envoi autre que par la procédure de transfert prévue dans le cadre du présent jeu.

La responsabilité de Voiles et voiliers ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la durée du jeu, de reporter la date de début annoncée et de modifier en conséquence les dates de sélection et de communication du nom du gagnant du jeu.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu-concours « Grand Pavois 2023 » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il est consultable directement dans le jeu dans l'onglet « règlement ».

ARTICLE 8 – DONNEES À CARACTERE PERSONNEL

SERNAS Voiles et Voiliers s'engage à mettre les meilleurs moyens en œuvre pour respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel et notamment les dispositions du Règlement général européen de protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD) et celles de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (LIL).

La société organisatrice s'engage à mettre les meilleurs moyens en œuvre pour :

- Traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la prestation à savoir la mise en place du jeu, la prise en compte de la participation, la prise de contact avec les gagnants, l'envoi de la dotation aux gagnants, l'élaboration de statistiques, l'envoi de communications sur les jeux organisés par Voiles et Voiliers et l'envoi d'offres commerciales relatives à nos produits et services analogues. Le nom, le prénom et la photo des gagnants sera uniquement utilisée pour les opérations promotionnelles liées au présent jeu.

- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel et à ce titre, veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

Les données personnelles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins de publicité et de promotion sans l'accord préalable des participants. En effet, les données sont transmises à notre partenaire uniquement sous réserve du consentement du participant. Voiles et Voiliers s'engage à ne pas transférer les données à caractère personnel à des tiers hormis ses sous-traitants qui interviennent nécessairement pour répondre aux finalités du traitement.

Les données personnelles sont hébergées sur des serveurs situés en Union européenne.

Voiles et Voiliers conserve les données à caractère personnel pendant une période de 36 mois à compter de la collecte des données sauf disposition légales particulières. Les données à caractère personnel sont ensuite archivées de manière à respecter les obligations légales de la société organisatrice puis supprimées.

Voiles et Voiliers rappelle au participant qu'il peut exercer ses droits d'accès, d'interrogation, de rectification, d'opposition, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement et droit à la portabilité des données auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) en leur envoyant un email à pdp@sipa.Voiles et Voiliers.fr ou par voie postale à Délégué à la Protection des Données Personnelles – SIPA Voiles et Voiliers– 10 rue du Breil ZI Rennes Sud-Est 35000 Rennes. Néanmoins, Voiles et Voiliers informe le participant qu'il pourra demander une preuve de son identité. Le délai de réponse à l'exercice de l'un ou l'autre de ces droits ne débutera qu'à compter de la réception de la preuve d'identité par la société organisatrice. Le participant a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour plus d'information, notre politique de données personnelles est consultable sur <https://media.ouest-france.fr/v1/documents/12800047f2bb0a5e0b35ea7a6296d711-politique-pdp-of-20230718.pdf>

ARTICLE 9 – ÉGALITÉ DES CHANCES

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés.